



Terrasse ombragée naturellement

Par Emi44

Bonjour

Notre terrasse mesure environ 40m² et nous aurions aimé créer un ombrage naturel.

L'idée serait de planter des plantes grimpantes dans la pelouse qui jouxte la terrasse en les guidant avec un support spécial pour ce type de plantes et d'installer quelques poteaux sur la terrasse afin de relier les supports et les poteau avec des fils métalliques pour que les plantes puissent recouvrir la terrasse l'été.

Faut il une autorisation particulière pour ce type d'installation?

Merci pour votre réponse

Par yapasdequoi

Bonjour,

Vous installez une structure en dur (poteaux + câbles) avant de faire monter les plantes (glycine ou autre).

ça s'appelle une "pergola" et il faut une autorisation d'urbanisme: DP entre 5m² et 20m², permis de construire au delà.

Par Emi44

Merci

Par CLipper

Bonsoir Emi

Se renseigner aupres de l'urbanisme en leur décrivant votre projet pour ombrager en vegetal de terrasse.

(une pergola est par définition couverte en dur. Peut etre que votre projet n'est pas considérée comme tel)

Bonne soirée

Par Emi44

Merci pour votre retour, c'est effectivement ce qui fait que nous nous posons la question.

Par CLipper

Bonjour Emi,

Par chez moi, les tonnelles qui "courent" le long des façades (rdech) sont courantes, profilés verticaux en fer forgé, arrondis...

Je ne pense pas l'installation d'une telle structure réclame une déclaration de travaux.

Parfois la tonnelle fait 10mlinaire sur 4 de "profondeur" mais ce n'est pas a l'abri de la pluie par exemple.

Cela ne dénature pas la façade.

L'avantage du fer est sa finesse sans perte de solidité.

Vous envisagez quelles plantes grimpantes ?

Bon dimanche